



Bulletin

LE LIEN

du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis

Volume 31
Numéro 05
20 avril 2018

Téléphone:
418 775-4335
1-877-629-2520
Télécopieur:
418 775-9037
Site web:
serm.ca



La saison des réussites ?

Texte de Martine M. Cliche, présidente

En ce moment, partout dans les établissements, les équipes-écoles sont consultées sur divers sujets : besoins en personnel (LIP 96.20), besoins en perfectionnement, besoins et utilisation des ressources pour les élèves EHDA. À ces opérations «traditionnelles» s'ajoute maintenant le PEVR. Tiens donc, un nouvel acronyme! Il s'agit du plan d'engagement vers la réussite. Il remplace l'entente de partenariat qui devait être conclue entre la commission scolaire et le ministère. Ni plus ni moins qu'un contrat de performance. Le PEVR n'échappe pas, lui non plus, à cette logique de gestion axée sur les résultats qui s'est installée dans les services publics. Bien au contraire : il n'est que cibles de réussite. Le MEES a décidé que les taux de diplomation ou de qualification atteindraient 90 % en 2030 ? Les commissions scolaires doivent en tenir compte dans leur PEVR. La marge de manœuvre qu'on leur laisse ne semble pas très grande puisque les cibles choisies par monsieur le ministre s'y retrouvent quasi intégralement.

Des cibles sans moyens à l'appui

Nous ne sommes pas contre l'amélioration du système et la mobilisation de tous les acteurs autour de l'objectif du développement du plein potentiel pour tous. Par contre, nous sommes indéniablement contre la pensée magique. Croire que l'on peut faire mieux en ne définissant pas les moyens en ajout pour améliorer la réussite, c'est comme croire que de la seule volonté du personnel, une pluie d'étoiles scintillantes va nimer les écoles d'un aura irisé et que les miracles vont s'y produire juste parce qu'on trouve ça beau.... Grrr.

Dans ce numéro :

Faire entrer la FP au 21^e siècle 2

Nouveau conseiller syndical au SERM 3

Dates de rencontres d'affection dans les CS 4

Il ne faut pas être naïf non plus. Refaire toujours la même chose qui ne fonctionne pas et espérer des résultats différents... on a

tous lu ce scénario. Le personnel des écoles - les enseignantes et les enseignants au premier chef - a plein d'idées gagnantes, mais pour les mettre en œuvre, il a besoin de moyens, il a besoin de conditions, il a besoin de marge de manœuvre. Et ça ne se fait pas à coût nul. Où retrouve-t-on, dans le PEVR, des moyens concrets pour soutenir les écoles et les centres ? Nulle part.

Si ce n'est déjà fait, les équipes-écoles, et plus particulièrement les conseils d'établissement, seront consultés sur les projets de PEVR qui s'élaborent en ce moment. De grâce, n'y donnez pas votre aval sans questionner! Sans demander l'ajout de moyens! Les cibles qui se retrouvent dans ces beaux documents, ce ne sont pas les commissions qui les atteindront, on n'enseigne pas, dans les Saints-Sièges. Ces cibles, c'est vous qui allez devoir les atteindre. Êtes-vous prêts à dire oui sans autre forme d'engagement ? Qu'arrivera-t-il si les cibles ne sont pas atteintes ? Posez la question à vos directions. Notez les réponses. On s'en parle...



- 23 avril 2018—Comité EVB, école L'Aquarelle, 17 h 15
- 26 avril 2018—Conseil d'administration, 8 h 30
- 28 avril 2018—Manifestation Fête des travailleurs—Montréal
- 29 mai 2018—Comité JMSP, 17 h 15
- 30 mai 2018—Conseil d'administration, 8 h 30
- 5 juin 2018—Conseil des déléguées et délégués, Centre Le Colombien, Mont-Joli, 13 h 30
- 19 juin 2018—Conseil d'administration, 8 h 30

Faire entrer la formation professionnelle au 21^e siècle

Blogue de Louise Chabot, présidente CSQ

Le budget du Québec pour l'année 2018-2019 a été déposé récemment par le ministre des Finances, Carlos Leitão. Bien que ce budget présente un grand nombre de hausses de postes de dépense (franchement électoralistes dans certains cas, avouons-le), on ne peut s'empêcher de remarquer une grande absente au tableau des annonces : la formation professionnelle.

Malgré un contexte où le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale annonce que le Québec devra combler 1,4 million d'emplois d'ici 2022 et que 54 % de ces emplois nécessiteront une formation secondaire ou professionnelle, nous attendons toujours une vision cohérente et un projet structurant pour la formation professionnelle au Québec.

Un enjeu de taille pour nos régions

Ce ne sont pas les besoins qui manquent. Les entreprises sont à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée. Le problème est particulièrement criant en région où s'installe une sorte de cercle vicieux : faute de main-d'œuvre, les entreprises peinent à recruter et ferment leurs portes, les jeunes quittent alors leur région pour aller étudier et travailler dans les grands centres et le cycle recommence.

Puisqu'il y a moins de jeunes, le potentiel pour démarrer une cohorte dans un programme donné n'est pas toujours au rendez-vous. Résultat : on n'offre pas de programme, faute d'inscriptions. Pourquoi priver les jeunes d'une formation qui leur donnerait les qualifications requises pour occuper un emploi dans leur région?

On pourrait, par exemple, mettre sur pied un panier régional de formations pour assurer un plancher de programmes offerts dans chaque région.

Il faut aussi assurer la promotion de cette formation en rétablissant les budgets de publicité pour faire connaître les programmes de formation professionnelle offerts localement et régionalement. Si on ne sait pas que la formation existe, on ne peut pas vouloir s'y inscrire! Une étude révélait d'ailleurs que 57 % des élèves de quatrième secondaire de l'île de Montréal auraient aimé être plus informé à ce propos. Un petit coup de pub s'avérerait bénéfique!

Revoir le financement

En ce moment, le mode de financement des programmes de formation professionnelle ne fait aucun sens. Plutôt que d'être financés par tête de pipe, comme c'est le cas pour la formation générale, les centres de formation professionnelle sont financés « à l'examen ». C'est-à-dire qu'ils reçoivent leur subvention en fonction du nombre d'élèves qui passe les examens contenus dans leur programme, ce qui est absurde!

Prenons le cas d'une cohorte de 20 élèves dans un programme donné. Ils suivent les cours, bénéficient de suivis personnalisés avec leurs enseignantes et enseignants, utilisent les infrastructures du centre de formation, etc. Si jamais d'aventure, 5 élèves quittent le programme avant d'avoir passé des examens (pour toutes sortes de raisons toutes plus légitimes les unes que les autres), le centre ne reçoit pas un sou. La formation professionnelle ne serait-elle pas mieux servie par un financement prévisible, stable et récurrent en fonction des inscriptions aux programmes? Poser la question, c'est y répondre.

Il est grand temps de faire entrer la formation professionnelle au 21^e siècle.

ASSURANCE COLLECTIVE

Modification de la couverture des fournitures diabétiques au 1er avril 2018

INFORMATION IMPORTANTE SUR LA COUVERTURE DES FOURNITURES DIABÉTIQUES

BANDELETTES POUR LA PRISE DE GLYCÉMIE

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a modifié la couverture des bandelettes pour la prise de glycémie. Ce changement limite le nombre de bandelettes remboursables annuellement en fonction de la condition médicale ou du médicament antidiabétique utilisé par un patient.

Afin d'assurer une saine gestion et la pérennité des régimes d'assurance collective de ses clients, SSQ Assurance a décidé de s'inspirer de la position adoptée par la RAMQ. Ainsi, nous limiterons le nombre maximal de bandelettes pour la prise de glycémie selon les principes suivants :

- Remboursement de 600 bandelettes par assuré, par période de 12 mois
- Remboursement de 3 000 bandelettes par assuré qui réclame de l'insuline, par période de 12 mois
- Remboursement de 3 000 bandelettes pour les femmes enceintes avec diabète de grossesse, par période de 12 mois (*nécessite un formulaire d'autorisation préalable*)

SYSTÈMES FLASH DE SURVEILLANCE DE GLUCOSE (DE TYPE FREESTYLE LIBRE)

Avec la récente mise en marché de systèmes Flash de surveillance du glucose qui utilisent des capteurs plutôt que des bandelettes, nous avons également revu notre offre de services afin de mieux servir notre clientèle diabétique. Ainsi, SSQ Assurance gèrera les nouvelles demandes de systèmes Flash de surveillance du glucose selon les principes suivants :

- Remboursement d'un lecteur de glycémie par assuré, selon les dispositions contractuelles et les frais raisonnables (*nécessite le formulaire d'autorisation préalable pour les capteurs*)
- Remboursement de 26 capteurs par assuré, par période de 12 mois, soit un capteur à tous les 14 jours pour les demandes approuvées aux assurés diabétiques traités à l'insuline dont la condition médicale nécessite la prise de glycémie 4 fois par jour ou plus (*nécessite le formulaire d'autorisation préalable*)



Un nouveau conseiller syndical se joint à l'équipe du SERM

C'est avec plaisir que le SERM accueille parmi son personnel un nouveau conseiller syndical. Il s'agit de M. Michel Boucher, qui s'occupera notamment des dossiers retraite, invalidité long terme, assurance emploi et formation professionnelle. Monsieur Boucher dispose d'une longue expérience de conseiller acquise au sein d'un syndicat du secteur de la santé. Il possède une formation en droit et est membre du Barreau. Durant les prochaines semaines, il sera en période de formation afin de s'approprier les spécificités du monde de l'enseignement.

Réorganisation des services

À la fin de la présente année scolaire, Mme Carole Boileau quittera le SERM pour prendre une retraite bien méritée. D'ici là, elle poursuit la gestion de ses dossiers, mais elle assure également la formation et le transfert graduel de ceux-ci vers M. Boucher. L'organisation de son travail s'en trouve modifiée et nous vous demandons votre compréhension quant aux délais engendrés par cette transition déontique indispensable.

Dernières élections au Conseil d'administration du SERM

Ce printemps, les postes en lice aux élections statutaires du SERM étaient : les deux vice-présidences, le représentant du secteur Matane et la représentante du secteur Neigette.

Si vous n'avez pas été appelés à voter, c'est parce que chacun de ces postes n'a été sollicité que par une seule personne. Chacune d'elle a donc été élue sans opposition.

Voici la composition du CA pour l'année 2018-2019 :

Martine M. Cliche, présidente

Gerry Lavoie, vice-président, zone des Monts-et-Marées

Sylvie Lefebvre, vice-présidente, zone des Phares

Frédérique Lebel, secrétaire-trésorière

Kathya Ross, représentante, secteur Mitis

Dany-Kate Barriault, représentante, secteur Neigette

Claire-Hélène Gagnon, représentante, secteur Vallée

Nicolas Fournier, représentant, secteur Matane



Grande Manifestation

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

28 avril 2018 - Montréal

C'est sur le thème Prendre le parti des travailleurs et des travailleuses que sera célébrée, cette année, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le samedi 28 avril 2018, à Montréal. Cette marche est organisée sur une base nationale et une participation importante de tous les groupes syndicaux, de femmes, d'étudiants et de la société civile en général est attendue. C'est par dizaine de milliers de personnes que nous devons lancer un message clair au gouvernement sur nos revendications communes soit :

- La création d'emplois dans une économie verte
- Le salaire minimum à 15 \$
- Le réinvestissement dans les services publics et des mesures concrètes pour mettre fin aux surcharges de travail
- La conciliation famille - travail - étude
- La lutte aux paradis fiscaux

Détails de l'activité

Rassemblement : 12 h, rue Pierre-de-Coubertin et rue Pie-IX

Départ de la marche : 13 h

Fin de la marche : 15 h 30, Parc des Faubourgs, animation sur place

Le trajet de la marche est d'environ 5 km.

Vous êtes invités à participer à cette marche sous la bannière CSQ à Montréal.



Dates des rencontres d'affectation dans les CS

Commission scolaire des Phares

Mardi 8 mai 2018	16 h 45	École St-Jean	Affectation aux champs/disciplines
Mercredi 16 mai 2018	16 h 30	École de la Rose-des-Vents	Consultation champ 01 Discipline 05 seulement
Mercredi 16 mai 2018	17 h 30	École de la Rose-des-Vents	Consultation champ 06
Jeuudi 17 mai 2018	16 h 30	École de la Rose-des-Vents	Consultation champ 04
Jeuudi 17 mai 2018	17 h 30	École de la Rose-des-Vents	Consultation champ 05
Mardi 29 mai 2018	16 h 30	École de la Rose-des-Vents	Affectation des spécialistes présco-primaire (champs 01-05, 04, 05, 06)
Mercredi 6 juin 2018	16 h 45	École du Mistral	Affectation aux écoles
Mercredi 20 juin 2018	16 h 30	École St-Jean	Affectation aux postes vacants
Jeuudi 16 août 2018	9 h	École Paul-Hubert	Affectation enseignant non régulier

Commission scolaire des Monts-et-Marées

Mercredi 9 mai 2018	19 h	CFP Causapscal	Affectation aux champs/disciplines
Mercredi 23 mai 2018	17 h	École St-René-Goupil	Consultation spécialistes présco-primaire
Mercredi 13 juin 2018	19 h	Polyvalente de Matane	Affectation aux écoles
Mercredi 20 juin 2018	19 h	CFP Causapscal	Affectation FP
Mercredi 27 juin 2018	10 h	École St-René-Goupil	Affectation aux postes vacants
Mercredi 15 août 2018	9 h	Polyvalente de Matane	Affectation spécialistes (champs 4, 5 et 6)
Mercredi 15 août 2018	10 h	Polyvalente de Matane	Affectation liste priorité et suppléance
Mercredi 15 août 2018	14 h	CEA de Matane	Affectation liste rappel et suppléance en FGA

Opération carte postale L'école fourre-tout

L'ÉCOLE FOURRE-TOUT
J'EN AI MON VOYAGE!

Monsieur le Ministre,
L'introduction tous azimuts de nouveaux contenus, ça suffit!
Civisme, intimidation et violence, orientation scolaire et professionnelle, éducation à la sexualité... Tout cela est balayé dans le cour du personnel enseignant!
Et maintenant, qu'est-ce qu'on enlève? La grille-matières n'est pas élastique.
Assez, c'est assez!
Il est temps de doter le Québec d'une vision globale en éducation.

Sébastien Proulx,
Ministre de l'Éducation
2505, boulevard Laurier,
Bureau 260
Québec (Québec) G1V 2L2

Signature : _____

Vous recevrez sous peu par le courrier postal toute la documentation concernant cette opération.

Directives aux personnes déléguées

1. Présentez la campagne aux membres du personnel enseignant de votre établissement. Une brève rencontre lors d'une pause ou un courriel pour les établissements où le personnel est nombreux fera l'affaire.
2. Distribuez les cartes postales dans le pigeonnier ou lors de la rencontre.
3. Déterminez une date de retour. Un jour avant, faites un rappel.
4. Mettez les cartes dans une enveloppe de courrier interne. Selon le cas, envoyez cette enveloppe contenant les cartes à :

Secteur Matane : à l'attention de Nicolas Fournier
École polyvalente de Matane

Secteur Vallée : à l'attention de Claire-Hélène Gagnon
École La Volière (St-Noël)

Zone des Phares : à l'attention de Suzanne Beaulieu
Bureaux du SERM, Mont-Joli

5. Le retour au SERM doit se faire **au plus tard le 4 mai 2018.**

Visitez notre site web pour voir toutes nos publications. <http://serm.ca>